

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1919

5 août 2008

### SOMMAIRE

@ Deux S.A. ....	92112	Mastinvest Holding S.A. ....	92091
Aigle Equity Investments S.A. ....	92084	Mercury Properties S.A. ....	92090
Alianza Iberian Private Equity (Luxem- bourg-Two) S.A. ....	92098	Merlis S.à r.l. ....	92070
Alsgard ....	92084	Millenium Capital Participations S.A. ....	92066
Archibault ....	92105	ML SSG Sàrl ....	92095
A.R.D. Development S.A. ....	92090	Nagro S.A. ....	92086
Arvem S.A. ....	92089	North Health Club S.à r.l. ....	92109
Biopharma Investments S.A. ....	92091	Ondatec S.à r.l. ....	92087
Borasco S.à r.l. ....	92083	Osteria I Due Galli S.à r.l. ....	92112
Captain North Sea Finance Limited ....	92071	Pâtes Fraîches LA ROMAGNA S.à r.l. ...	92106
Carlin S.A. ....	92067	Platifer S.à r.l. ....	92085
CC-Center SA ....	92084	Rapego, S.à r.l. ....	92070
DCE Consultants Luxembourg S.A. ....	92107	Revaler 54 S.à r.l. ....	92067
Doca Deal S. à r.l. ....	92105	S.C.I. 2008 ....	92072
eRep Online S.à r.l. ....	92101	Sherman Holding S.A.H. ....	92091
Eric Coiffure Deluxe S.à r.l. ....	92112	Société de Services au Bâtiment S.A. ....	92101
EU-RA (European Research Associates) S.A. ....	92090	Société de Services au Bâtiment S.A. ....	92107
European Opticians S.à r.l. ....	92069	Société Holding Financière Oxalis ....	92072
Foncière de Pantin ....	92108	Société Luxembourgeoise d'édition et de conception automobile ....	92094
Hawley Luxco S. à r.l. ....	92066	Store Wampach Gonderange ....	92106
Joal S.à r.l. ....	92095	Store Wampach Wasserbillig ....	92106
Kosko S.A. ....	92071	Tetrade S.A. ....	92071
LaSalle UK Ventures Property 5 ....	92067	Thomas Cook Belgium ....	92072
LaSalle UK Ventures Property 6 ....	92067	TS Car S.à r.l. ....	92081
Margal ....	92112	TVSL Liquidation S.à r.l. ....	92070
Marshall Investments S.A. ....	92094	Vintage Invest SA ....	92084
		Xpertiz S.A. ....	92075

**Hawkey Luxco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.227.

Il résulte des résolutions des actionnaires, en date du 11 décembre 2007, de la société Hawkey Luxco S. à r.l., que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à compter du 10 décembre 2007

Mme Tian Tan née le 3 septembre 1953, à Johore en Malaisie et domiciliée 28 Norland Square, Londres, W11 4PV, Royaume-Uni.

M. Frank Welman né le 21 septembre 1963 à Heerlen en Pays-Bas et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Manacor (Luxembourg) SA immatriculé sous le numéro B9.098 auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, et ayant son siège social 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg devient gérant de catégorie A à compter du 10 décembre 2007.

2. Suite à la cession de parts intervenue en date du 10 décembre 2007 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Candover Partners Limited, les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Candover Partners Limited domicilié à 20 Old Bailey EC4M 7LN, Londres, Royaume-Uni immatriculé 01517104 auprès du registre des sociétés d'Angleterre et d'Ecosse détient 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR chacune.

- International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. domicilié au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg immatriculé B 46.448 auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg ne détient plus aucune part.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Hawkey Luxco S. à r.l.*

Manacor (Luxembourg) SA

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2008092004/683/32.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

**Millenium Capital Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 99.671.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du 24 juin 2008 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la Société:

\* Monsieur Giuliano Gavinelli, entrepreneur, demeurant au 10, Via Tasso, CH-6900 Lugano, Suisse

\* Monsieur Giacomo Gavinelli, profession libérale, demeurant au N 34, Via Ponzella, I-20025 Legnano, Italie

- Maître Philippe Morales, avocat, avec adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg  
Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2009.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/07/08.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008090452/4775/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**LaSalle UK Ventures Property 5, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 126.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008090346/239/12.

(080103836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**LaSalle UK Ventures Property 6, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 130.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008090345/239/12.

(080103839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**Carlin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 60.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008090340/239/12.

(080103937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

**Revaler 54 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 140.140.

**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundacht, am vierten Juli.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Katrin Julia DUKIC, Diplom Rechtspflegerin, wohnhaft zu D-54294 Trier, Eisenbahnstraße 9b.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: Revaler 54 S.à.r.l.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft sind Immobiliengeschäfte aller Art.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- €) und ist in EINHUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNZWANZIG EURO (125,- €) eingeteilt.

**Art. 6.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Sie können nur unter Lebenden oder von Todes wegen an Nichtgesellschafter abgetreten werden gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 von dem koordinierten Text des Gesetzes vom 10. August 1915 und der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 9.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

Katrin Julia DUKIC, vorgeannt, einhundert Anteile . . . . .	100
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf NEUN HUNDERT EURO (900,- €) abgeschätzt.

#### *Generalversammlung*

Sodann nimmt die Gesellschafterin in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1). Wird zum Geschäftsführer ernannt:
  - Richard David KAY, Kaufmann, wohnhaft zu D-10707 Berlin, Kurfürstendamm 52.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Bad-Mondorf.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat. Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienene hat dieselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

#### **Follows the English translation:**

In the year two thousand and eight, on the fourth July.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

- Katrin Julia DUKIC, Diplom Rechtspflegerin, wohnhaft zu D-54294 Trier, Eisenbahnstraße 9b.

The appearing party intend to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

**Art. 1.** The Company is incorporated under the name of Revaler 54 S.à.r.l.

**Art. 2.** The Company has its Head Office in Luxembourg.

**Art. 3.** The corporation shall have as its business purpose to deal in real estate.

**Art. 4.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Art. 5.** The Company's capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500,- €), represented by ONE HUNDRED (100) shares of a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125,- €) each, all fully subscribed and entirely paid up.

**Art. 6.** The shares are freely transferable among members.

They shall be transferable because of death to non-members only in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915.

**Art. 7.** The Company is managed by one or many managers, members or not, appointed by the members who determine the period of their activity and the powers he (they) is (are) invested. They shall be revoked groundless.

**Art. 8.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 9.** For all not provided for in the present deed, the appearing parties shall refer to the legal dispositions.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on the 31 December 2008.

*Subscription and payment*

The shares have been subscribed as following:

- Katrin Julia DUKIC, prenamed, one hundred shares . . . . .	100
Total: one hundred shares . . . . .	100

They have been fully paid by a contribution in cash.

*Estimated of costs*

The cost, expenses, fees and charges, which are to be borne by the Company in connection with its corporation have been estimated at about NINE HUNDRED EURO (900,- €).

*Resolutions*

The member, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1) The Company shall have its registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
- 2) Number of managers shall be one (1).

Is appointed manager of the Company, for an undetermined period:

- Richard David KAY, merchant, residing in D-10707 Berlin, Kurfürstendamm 52.

The Company is validly bound by the signature of the sole manager. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains. The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signe: DUKIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2008. Relation: REM/2008/921. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents  
12.500,-€ à 0,5% = 62,50.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 juillet 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008092173/218/104.

(080106059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

**European Opticians S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.902.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris acte, lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2008, de la démission de Monsieur David Harvey de sa fonction de gérant et a nommé en remplacement M. Christophe Gammal, résidant 67, rue de Cessange à L-1320 Luxembourg.

A partir du 17 juin 2008 les gérants de la société sont:

- Halsey Sàrl
- Mlle. Kristel Segers
- Mr. Christophe Gammal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group S.à r.l.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2008089057/6762/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02342. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080101785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Merlis S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. TVSL Liquidation S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.320.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'approbation de scission de la société Mercuria Services datée du 17 juin 2008 que la société Mercuria Services a été scindée en deux sociétés anonymes, à savoir Sun Plus et Mercuria Services.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Sun Plus datée du 17 juin 2008 que la société Sun Plus change sa dénomination en SGG Corporate Services S.A.

Suite à cette scission et à ce changement de dénomination, les 500 parts sociales de MERLIS S.A R.L. détenues par Mercuria Services sont désormais détenues par la société SGG Corporate Services S.A. avec effet au 17 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

*Pour MERLIS S.A R.L.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008089054/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04278. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080101794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Rapego, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.157.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'approbation de scission de la société Mercuria Services datée du 17 juin 2008 que la société Mercuria Services a été scindée en deux sociétés anonymes, à savoir Sun Plus et Mercuria Services.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Sun Plus datée du 17 juin 2008 que la société Sun Plus change sa dénomination en SGG Corporate Services SA.

Suite à cette scission et à ce changement de dénomination, les 500 parts sociales de RAPEGO SA R.L. détenues par Mercuria Services sont désormais détenues par la société SGG Corporate Services S.A. avec effet au 17 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

*Pour RAPEGO S.A R.L.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008089055/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04279. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080101792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Captain North Sea Finance Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.000.002,00.**

Siège de direction effectif: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 114.820.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions du seul associé du 6 juin 2008*

Il résulte dudit extrait que

Les actionnaires ont élu KPMG Audit S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590 en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée annuelle qui se tiendra pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Pour extrait conforme

Alain Steichen

*Mandataire*

Référence de publication: 2008089056/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

---

**Tetrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 46.646.

—  
La société FINDI S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.315, nommée administrateur en date du 12 juin 2006, a désigné Madame Nicole THIRION, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société LOUV S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée administrateur en date du 25 janvier 2005, a désigné Madame Isabelle SCHUL, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société MADAS S.à r.l. , avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée administrateur en date du 20 juillet 2006, a désigné Monsieur Christian FRANÇOIS, né le 1<sup>er</sup> avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

*Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur*

N. THIRION / I. SCHUL

*Représentant permanent / Représentant permanent*

Référence de publication: 2008038749/5332/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04107. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Kosko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 121.039.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 juillet 2008.

Pour la société

M<sup>e</sup> Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008090338/241/13.

(080104005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

---

**Thomas Cook Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4011 Esch-sur-Alzette, 21, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 69.653.

La succursale sise au 21, rue de l'Alzette, L-74011 Luxembourg a été transférée au 113, rue de l'Alzette, L-4011 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008089856/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**Société Holding Financière Oxalis, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.294.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008090077/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04208. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080103332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2008.

---

**S.C.I. 2008, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg E 3.925.

STATUTS

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Adriano DA SILVA CARVALHO, entrepreneur, demeurant à L-7260 Bereldange, 12 Elterstrachen,

2.- Monsieur José Manuel DE OLIVEIRA, indépendant, demeurant à L-4501 Esch-sur-Alzette, 95, rue du Canal.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Dénomination, objet, durée, siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de S.C.I. 2008.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

**Art. 5.** La capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500.- euros) divisé en CENT (100) parts d'intérêts de vingt-cinq (25.- euros) chacune.

Les CENT (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Adriano DA SILVA CARVALHO, prredit, . . . . .	50 parts
- Monsieur José Manuel DE OLIVEIRA, prredit, . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS D'INTERETS . . . . .	100

Les CENT (100) parts d'intérêts ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500.- euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 6.** Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

**Art. 7.** Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

**Art. 8.** Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 9.** Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

**Art. 11.** Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

**Art. 12.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés. Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 13.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire. La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

#### Administration de la société

**Art. 14.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

**Art. 15.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et

désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 16.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

#### **Exercice social**

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Réunion des associés**

**Art. 18.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 19.** Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 20.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

#### **Dissolution, liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

#### **Dispositions générales**

**Art. 22.** Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

##### *Disposition générale*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2008.

##### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de HUIT CENTS EUROS (800.- euros).

##### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Adriano DA SILVA CARVALHO, prèdit.
  - Monsieur José Manuel DE OLIVEIRA, prèdit.

Ils auront tous les pouvoirs prévus à l'article 15 des statuts. La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

- 2.- Le siège social de la société est fixé à L-2543 Luxembourg, 30, rue Dernier Sol.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire qui certifie l'état civil des comparant comme suit:

- pour Monsieur Adriano DA SILVA CARVALHO, d'après sa carte d'identité numéro 274779, émise à Luxembourg, le 07 mars 2002;

- pour Monsieur José Manuel DE OLIVEIRA, d'après sa carte d'identité numéro 108903, émise à Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signé: Da Silva Carvalho, De Oliveira, A. BIEL.

Enregistré à Esch/Alzette, le 05 juin 2008. Relation: EAC/2008/7573. - Reçu douze euros cinquante cents, 2.500.-€ à 0,5 % = 12,50 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 juin 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008092164/203/143.

(080105765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

### **Xpertiz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.141.

#### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den neunzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Gernot KOS, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

2) Herr Thierry HELLERS, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,

hier vertreten durch Herrn Gernot KOS, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht, nachdem sie vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben worden ist, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, namens handelnd wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht die Gründung einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

#### **Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Xpertiz S.A.", (hiernach die "Gesellschaft") gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg, (Großherzogtum Luxemburg).

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind jegliche Dienstleistungen im Bereich der Verarbeitung und Verteilung von Informationen und sämtlichen möglichen Formen wie MarktstudienBeratung, der Aufbau von internen und externen Informationsnetzwerken, sowie sämtliche damit verbundenen Dienstleistungen und Handeltätigkeiten.

Gegenstand der Gesellschaft sind weiterhin alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; Vollmachten unter Verwaltungsratsmitgliedern sind erlaubt, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme per Brief, Fernschreiben, Telefax oder E-Mail abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare, welche nicht Aktionäre sein müssen, überwacht, welche von der Generalversammlung, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt, ernannt werden; sie können beliebig abberufen werden.

Die Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, welche die Dauer von 6 Jahren nicht überschreiten kann.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre.

Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten.  
Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 1. Mittwoch des Monats Juni um 10.30 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen.

Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### **Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, dem (den) Kommissar(en) zur Einsicht, vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- 2.- Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2009 statt.
- 3.- Ausnahmsweise kann der erste Vorsitzende sowie der erste Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, ernannt werden.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Statuten, sind die einhundert (100) Aktien wie folgt gezeichnet worden:

1) Herr Gernot KOS, vorgenannt, fünfzig Aktien, . . . . .	50
2) Herr Thierry HELLERS, vorgenannt, fünfzig Aktien, . . . . .	50
Total: einhundert Aktien, . . . . .	100

Alle vorgenannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von einund-dreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendsiebenhundert Euro.

### Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen General-Versammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3), und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
- 2.- Die folgenden Personen werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
  - a) Herr Cyrille MEREL, Diplominformatiker, geboren in Metz, (Frankreich), am 5. Juni 1978, wohnhaft in F-57645 Montoy-Flanville, 7, rue Cugnot;
  - b) Herr Peter CHYMCAK, Berater, geboren in Kosice, (Slowakei), am 12. Juni 1975, wohnhaft in SK-90301 Senec, J. Murgasa 6;
  - c) Frau Marilyne SITTNER, Buchhalterin, geboren in Metz, (Frankreich), am 22. Mai 1984, wohnhaft in F-57070 Metz, 50, rue du General Metman.
- 3.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Fiduciaire Hellers, Kos & Associates S.à r.l.", mit Sitz in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 121.917, wird zum Kommissar ernannt.
- 4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1273 Luxemburg, 19, rue de Bitbourg.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2013.
- 6.- Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Herrn Cyrille MEREL, vorgeannt:
  - zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates, und
  - zum Delegierten des Verwaltungsrates.

### Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die deutsche und englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in deutscher Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer englischer Fassung; auf Antrag der erschienenen Person und im Fall von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe Komparent mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

### Es folgt die englische Fassung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of June.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

- 1) Mr. Gernot KOS, chartered accountant, professionally residing in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- 2) Mr. Thierry HELLERS, chartered accountant, professionally residing in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, here represented by Mr. Gernot KOS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, acting as said before, requests the officiating notary to enact the incorporation of a public limited company, ("Aktiengesellschaft"), as follows:

### Name - registered office - duration - object - capital

**Art. 1.** There is hereby established public limited company ("Aktiengesellschaft") under the name of "Xpertiz S.A.", (hereafter the "Company"), which will be governed by these articles of association as well as by the relevant legal dispositions.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

By a simple decision of the board of directors, branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

**Art. 3.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 4.** The company's purposes are the rendering of services in the area of the treatment and the distribution of information and other possible forms like market surveys and consulting services, the set up of internal and external information networks, as well as all related services and trade activities.

The Company's purposes are furthermore all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The Company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented; proxies between directors being permitted, with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, fax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board of directors are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest within the limits of the Company's purpose.

All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the Company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons, who need not be shareholders of the Company.

**Art. 12.** The Company will be validly bound by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board of directors.

**Art. 13.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration; they can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders.

It has the most extensive powers to carry out or ratify the acts concerning the Company.

Its resolutions are binding even for the shareholders who are not represented, vote against or abstain from voting.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held on the 1st Wednesday of June at 10.30 a.m. at the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 10% percent of the Company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

#### Business year - distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% percent of the net profit of the financial year have to be allocated to the legal reserve fund; such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### Dissolution - liquidation

**Art. 20.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### General dispositions

**Art. 21.** For any points, not covered by the present articles of incorporation, the parties refer to the provisions of the law of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

##### *Transitory dispositions*

- 1.- The first financial year begins today and ends on December 31st, 2008.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2009.
- 3.- Exceptionally, the first chairman as well as the first delegate of the board of directors might be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

##### *Subscription and payment of the shares*

The articles of association having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed as follows:

1) Mr. Gernot KOS, prenamed, fifty shares, . . . . .	50
2) Mr. Thierry HELLERS, prenamed, fifty shares, . . . . .	50
Total: one hundred shares, . . . . .	100

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimation of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand seven hundred Euros.

*Extraordinary general meeting*

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following persons are appointed as members of the board directors:
  - a) Mr. Cyrille MEREL, graduated computer scientist, born in Metz, (France), on the 5th of June 1978, residing in F-57645 Montoy-Flanville, 7, rue Cugnot;
  - b) Mr. Peter CHYMCAK, consultant, born in Kosice, (Slovakia), on the 12th of June 1975, residing in SK-90301 Senec, J. Murgasa 6;
  - c) Mrs. Marilyne SITTNER, accountant, born in Metz, (France), on the 22nd of May 1984, residing in F-57070 Metz, 50, rue du General Metman.
- 3.- The private limited liability company "Fiduciaire Hellers, Kos & Associes S.à r.l.", with registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 121917, is appointed as statutory auditor.
- 4.- The Company's registered office shall be in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
- 5.- The mandates of the Directors and the Statutory Auditor will expire at the general annual meeting in the year 2013.
- 6.- Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr. Cyrille MEREL, prenamed:
  - as chairman of the board of directors, and
  - as delegate of the board of directors.

*Statement*

The undersigned notary, who speaks and understands German and English, states herewith that the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the appearing person and in case of divergences between the German and the English version, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said appearing person has signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: KOS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2008. Relation GRE/2008/2709. — Cent cinquante-cinq euros  
0,5 %: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008092167/231/345.

(080106069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

**TS Car S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 140.116.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Serge THIEBAUT, retraité, demeurant professionnellement à L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.
2. Monsieur Nicolas STEFFEN, indépendant, demeurant professionnellement à L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.
3. Monsieur Sébastien THIEBAUT, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "TS CAR S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente, l'importation, l'exportation de véhicules automobiles occasions ou neufs et accessoires auto, directement en qualité de mandataire ou pour son propre compte, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE (EUR 12.474.-) EUROS représenté par QUATRE-VINGT-DIX-NEUF PARTS SOCIALES (99) de CENT VINGT-SIX (12 6) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

	parts
1.-Monsieur Serge THIEBAUT, préqualifié, . . . . .	33
2.-Monsieur Nicolas STEFFEN, préqualifié, . . . . .	33
3.- Monsieur Sébastien THIEBAUT, préqualifié, . . . . .	33
Total: QUATRE-VINGT-DIX-NEUF PARTS SOCIALES . . . . .	99

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE EUROS (EUR 12.474.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATORZE EUROS (EUR 12.474.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit pu créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolas STEFFEN, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique avec celle d'un des associés.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, qui certifie l'état civil des comparants comme suit:

- pour Monsieur Serge THIEBAUT, d'après sa carte d'identité numéro 9811574009558 émise à F-Metz-Campagne le 13 novembre 1998,

- pour Monsieur Nicolas STEFFEN, d'après sa carte d'identité numéro 9912574012996 émise à F-Metz-Campagne le 30 décembre 1999,

- pour Monsieur Sébastien THIEBAUT, d'après son passeport numéro 06AF08113 émis par la Préfecture de Moselle le 26 juin 2006.

Signé: Serge Thiebaut, Steffen, Thiebaut, A. BIEL.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: EAC/2008/8749. — Reçu soixante-deux euros trente-sept cents

12.474. à 0,5 % = 62,37.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 juillet 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008092163/203/94.

(080105752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

**Borascos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.827.

Le siège social de Borascos Holding S.à r.l. («l'Associé Unique»), associé unique de Borascos S.à r.l., a été modifié par décision des Associés en date du 15 septembre 2007.

Il résulte de cette décision que le siège social de l'Associé Unique a été transféré, avec effet au 15 septembre 2007, au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Borascos S.à r.l.*

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008092007/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS04917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

**CC-Center SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 3, rue Napoléon.  
R.C.S. Luxembourg B 86.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Léonie GRETHEN  
Notaire

Référence de publication: 2008092003/240/11.

(080104020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

---

**Vintage Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 81.790.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008090339/239/12.

(080103940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2008.

---

**Aigle Equity Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 82.759.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2008091777/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06350. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

---

**Alsgard, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 64.290.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2008*

L'assemblée accepte la démission de la société VAN GEET DERICK & Co, réviseurs d'entreprises, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, en tant que commissaire et nomme en son remplacement la société VGD EXPERTS-COMPTABLES ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53.981.

Il terminera son mandat c'est-à-dire jusque l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2008091884/1212/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

---

**Platifer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3712 Rumelange, 54, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 140.119.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le six juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

**A COMPARU:**

Monsieur Fernando Joaquim DA COSTA SANTOS, indépendant, demeurant à L-3712 Rumelange, 54, rue des Artisans.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La société a pour objet tous travaux de construction, de façade et de plâtrerie avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "PLATIFER S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Rumelange

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

**Art. 7.** L'associé reconnaît et déclare que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé « ne varietur » par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

**Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2008.

#### *Frais*

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS ( EUR 870.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

#### *Décisions*

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Fernando Joaquim DA COSTA SANTOS, prèdit.

2.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Pedro Manuel VEIGA CAMPOS, façadier, demeurant à L-3286 Bettembourg, 7, rue Jean Antoine Zinnen.

3- La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

4.- Le siège social est établi à L-3712 Rumelange, 54, rue des Artisans.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire, qui certifie son état civil d'après sa carte d'identité numéro 273166 émise à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> février 2002.

Signé: Da Costa Santos, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2008, Relation: EAC/ 2008/7872. — Reçu: SOICANTE-DEUX EUROS

12400 à 0,5 % = 62.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008092174/203/89.

(080105791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

### **Nagro S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.877.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

La société anonyme "PIERJET INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S Luxembourg section B numéro 104.586,

représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme holding "NAGRO S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 17.877, a été constituée suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 octobre 1980, acte publié au Mémorial C numéro 265 du 3 décembre 1980, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, en date du 9 juillet 2004, acte publié au Mémorial C numéro 125 du 10 février 2005.

2.- Que le capital de la société anonyme holding "NAGRO S.A." s'élève actuellement à trois millions soixante-huit mille Euros (EUR 3.068.000,-) représenté par cinquante-neuf mille (59.000) actions d'une valeur nominale de cinquante-deux Euros (EUR 52,-) chacune.

3.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme holding "NAGRO S.A."

4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "NAGRO S.A.", qui a interrompu ses activités.

5.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme holding "NAGRO S.A."

6.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

7.- Que la liquidation de la société anonyme holding "NAGRO S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre d'actionnaire de la société dissoute.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.200.- Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 juin 2008. Relation: LAC/2008/26113. - Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008092196/211/52.

(080106023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

### **Ondatec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4112 Esch-sur-Alzette, 12, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 140.115.

### — STATUTS

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Romain ZIMMER; expert-comptable, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Romeo MORUZZI, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 27 mars 1968, demeurant à L- 7418 Buschdorf, 40, Am Moul.

- Monsieur Andrzej OSTROWSKI, commerçant, né à Braniewo (Pologne), le 6 avril 1957, demeurant à L- 3920 Mondernange, 18, rte d'Esch.

- La société «FINGEN S.A.» Ufficio del Registro di Commercio Cantone Ticino CH 514.3.004.004-6, avec siège social à CH Lugano, Via Ginevra 5, représentée par Monsieur Carlo SACCARO,

en vertu de 3 procurations annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «ONDATEC S.à.r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Ville d'Esch/Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce, la commercialisation, la prospection, l'import et l'export de systèmes hydrauliques, la vente de composants de systèmes hydrauliques complets, ainsi que la consultation et l'assistance technique dans ces domaines.

En outre, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à vingt mille euros (20.000.- €), divisé en 200 parts sociales de cent euros (€ 100.-) chacune.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 9.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Romeo MORUZZI; préqualifié, .....	20 parts
2) Monsieur Andrzej OSTROWSKI; préqualifié, .....	60 parts
3) La société anonyme FINGEN S.A., préqualifiée, .....	<u>120 parts</u>
Total: .....	200 parts

La somme de vingt mille euros (20.000.- €), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement

#### *Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille deux cents euros (1.200.- €).

#### *Réunion des associés*

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

- gérant technique: Monsieur Romeo MORUZZI, préqualifié.

- gérant administratif: Monsieur Andrzej OSTROWSKI; préqualifié:

2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique dans le domaine technique. Dans le domaine administratif la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique ou du gérant administratif.

3. Le siège social de la société est fixé à L- 4112 Esch/Alzette, 12, place de l'Europe.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: ZIMMER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 juillet 2008. Relation: EAC/2008/8874. — Reçu: cent euros

20.000.- à 0,5% = 100.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 juillet 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008092170/207/74.

(080105744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

**Arvem S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 13.036.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "PIERJET INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S Luxembourg section B numéro 104.586, représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1.- Que la société anonyme holding "ARVEM S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 13.036, a été constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juin 1975, acte publié au Mémorial C numéro 164 du 5 septembre 1975, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 novembre 2004, acte publié au Mémorial C numéro 125 du 10 février 2005.

2.- Que le capital de la société anonyme holding "ARVEM S.A." s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

3.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme holding "ARVEM S.A."

4.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme holding "ARVEM S.A.", qui a interrompu ses activités.

5.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de la société anonyme holding "ARVEM S.A."

6.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

7.- Que la liquidation de la société anonyme holding "ARVEM S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

8.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

9.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre d'actionnaire de la société dissoute.

10.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.100.- Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 juin 2008. Relation: LAC/2008/26114. - Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008092195/211/53.

(080106044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

---

**EU-RA (European Research Associates) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6612 Wasserbillig, 1, rue des Bâteliers.

R.C.S. Luxembourg B 89.607.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2008*

Lors de l'assemblée ordinaire les actionnaires ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Les mandats des administrateurs Dr. Ulf Essler et Dr. Matthias Huehn venant à expiration, l'assemblée décide à l'unanimité de les renommer pour une durée de quatre ans.

Dr. Bruno Donato Muratori, demeurant professionnellement à Daresbury Laboratory, Daresbury, Warrington, Cheshire, WA4, England, (Royaume-Uni) fût élu comme nouveau administrateur pour une durée de quatre ans.

Le mandat du commissaire aux comptes, Fiduciaire EUROLUX S.A, venant également à expiration, la société est renommée commissaire aux comptes pour une durée de quatre ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

*EU-RA, EUROPEAN RESEARCH ASSOCIATES*

*1, rue des Bâteliers, Wasserbillig, L-6612, Grand Duchy of LUXEMBOURG*

*Signature*

Référence de publication: 2008092445/8843/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02360. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080051509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2008.

---

**Mercury Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.323.

—  
Les documents de clôture de l'année 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MERCURY PROPERTIES S.A.*

*AREND & PARTNERS S.A R.L., Mersch*

*Signature*

Référence de publication: 2008092772/568/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07750. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080001288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2008.

---

**A.R.D. Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.774.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 janvier 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008092773/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00301. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080002310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

---

**Sherman Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 38.427.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 mars 2007*

L'an deux mille sept, le quatorze mars à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de

- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, et
  - Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et
  - Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- en qualité d'administrateurs, en adjonction aux membres actuellement en fonction, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, et
- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008092777/3083/35.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

**Biopharma Investments S.A., Société Anonyme,  
(anc. Mastinvest Holding S.A.).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 66.878.

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Mastinvest Holding S.A.", avec siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent

constituée sous le nom de MASTER HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 11 du 8 janvier 1999 modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1802 du 24 août 2007

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 66.878

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Celso GOMES DO-MINGUES, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Madame Danielle TOELEN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification du premier paragraphe de l'article premier qui aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «BIOPHARMA INVESTMENTS S.A.»

2. Modifications des statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

3. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article quatre des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but."

4. Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts"

5. Insertion d'un capital autorisé de 10.000.000,- EUR dans l'article 3 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . (premier paragraphe)**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «BIOPHARMA INVESTMENTS S.A.»."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts pour renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de se doter de statuts conformes à ceux d'une société pleinement imposable.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article quatre des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but."

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts

### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5 sur la loi sur les sociétés commerciales, d'introduire un capital autorisé de 10.000.000,- EUR dans l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à 10.000.000,- EUR (dix millions d'euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'aurait pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.000,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GOMES DOMINQUES, D. TOELEN, R. CAURLA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27287. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093322/206/141.

(080107496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Marshall Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.825.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008093380/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07082. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

**S.L.E.C.A., Société Luxembourgeoise d'édition et de conception automobile, Société Anonyme.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 55.849.

L'an deux mil huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Société Luxembourgeoise d'édition et de conception automobile", en abrégé S.L.E.C.A. avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 7 juillet 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552 du 29 1996

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.849

L'assemblée est ouverte à 15.10 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social vers L-7213 Bereldange, 8, am Becheler et en conséquence modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée générale transfère le siège social vers L-7213 Bereldange, 8, am Becheler et en conséquence modifie le premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 650,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER, H. DA CRUZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27291. - Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093327/206/54.

(080107691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Joal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.598.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Miriam MASCHERIN

*Gérante*

Référence de publication: 2008093299/9235/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09257. - Reçu 95,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080106902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

**ML SSG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 77.491.

In the year two thousand and eight, on the second day of the month of July,

Before us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Merrill Lynch S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at Ballade B2, 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, hereby represented by M<sup>e</sup> Nicky KAYSER, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on June 27th, 2008 (the "Shareholder").

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of ML SSG S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at Ballade B2, 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary dated 7 August 2000, published in the Mémorial C number 71 on 31 January 2001 and entered in the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés, Section B, under the number

77.491. The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To increase the corporate capital by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000).

2 To issue two hundred (200) new shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares by Merrill Lynch S.A. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company as follows: "The capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) represented by five hundred (500) shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50) each."

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000) to twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue two hundred (200) new shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Third resolution subscription - payment*

Thereupon has appeared Merrill Lynch S.A., prenamed, acting in its capacity of subscriber (the "Subscriber"), represented as stated above.

The Subscriber declared to subscribe for two hundred (200) new shares having each a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) in a total amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the two hundred (200) new shares to the Subscriber.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) represented by five hundred (500) shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50) each."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1,100.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deux juillet,

Par devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Merrill Lynch S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Ballade B2, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Nicky KAYSER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 27 juin 2008 («l'Associé»),

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de ML SSG S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Ballade B2, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 7 août 2000, publié au Mémorial C numéro 71 le 31 janvier 2001 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77.491.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de dix mille dollars américains (USD 10.000) pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars américains (USD 15.000) à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000).

2 Émission de deux cents (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par Merrill Lynch S.A. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en espèces.

4 Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts de la société comme suit: «Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de cinquante dollars américains (USD 50) chacune.»

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de dix mille dollars américains (USD 10.000) pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars américains (USD 15.000) à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre deux cents (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

#### *Troisième résolution*

#### *Souscription - paiement*

Ensuite dans la qualité de souscripteur s'est présentée Merrill Lynch S.A., précitée (le «Souscripteur»), représentée comme indiqué ci-dessus

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux cents (200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune pour un montant total de dix mille dollars américains (USD 10.000) et de payer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces.

Le montant de dix mille dollars américains (USD 10.000) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux cents (200) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de cinquante dollars américains (USD 50) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.100,-EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. KAYSER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27689. - Reçu € 31,63.- (trente et un euros soixante-trois cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093298/206/136.

(080107748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Two) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 106.066.

In the year two thousand and eight, on the second day of July

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public liability company "ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-TWO) S.A.", a "société anonyme" established under Luxembourg law, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo (the "Company"),

incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary, residing in Luxembourg on February 10th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 544 dated June 7, 2005,

filed in the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B 106.066.

The meeting was opened at 11.00 and was presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Luc SUNNEN, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed out of which results that the entire share capital is represented at the present meeting.

II. The quorum required by the Luxembourg company law of August 10th, 1915 being reached, the shareholders' meeting may validly decide on the items of the agenda and adopt these items subject to a majority of at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

This having been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded pursuant to its agenda. The agenda of the Extraordinary General Meeting of shareholders is the following:

- 1.- Decision to take as to the dissolution of the Company.
- 2.- Appointment of a liquidator and establishment of his powers and remuneration.
- 3.- Appointment of the Commissaire to the liquidation.
- 4.- Miscellaneous

Having taken knowledge of the agenda, the General Meeting adopts the following resolutions by a unanimous vote of the shareholders present or represented.

*First resolution*

The General Meeting resolves that the Company be, and hereby is, dissolved and put into liquidation, with immediate effect, in accordance with Art. 99 of the Luxembourg company law of 10 August 1915 as amended.

*Second resolution*

The General Meeting resolves further that:

(i) DMS & Associes S.à r.l., Member of DFK International, with registered office at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg and RCS number Luxembourg B 46.477, be, and hereby is, appointed as liquidator of the Company;

(ii) the Company's liquidator be, and hereby is, granted full powers, to the largest extent permitted under applicable Luxembourg law, to act in all circumstances on behalf of the Company in liquidation and do whatever is necessary to complete and orderly liquidation of the Company pursuant to Art. 144 to 151 of the Luxembourg Company Law of 10 August 1915 as amended;

(iii) the Company's liquidator be, and hereby is, entitled to (i) the payment of a lump sum remuneration amounting, before taxes if any, to fourteen thousand euros (€14,000) payable upon final approval of the liquidation by the Company's shareholders, and (ii) the repayment of any reasonable out of pocket expenses incurred in the course of the Company's liquidation; and

(iv) until the expiration of the five year prescription period provided by Art. 157 of the Luxembourg Company law of 10 August 1915 as amended, the liquidator be, and hereby is, indemnified and held harmless by the Company's shareholders, pro rata to their shareholdings in the Company as at 5 June 2008, for any personal loss, damage, liability or expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reasons of his being or having been liquidator of the Company or of any other corporation of which the Company is a shareholder, except in relation to matters as to which it shall finally be adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

#### *Third resolution*

The General Meeting finally resolves that AbaCab S.à.r.l., Réviseur d'Entreprises, with registered office at 231, Val des Bons Malades L-2121 Luxembourg, be and hereby is appointed Commissaire to the liquidation, in order to review, in accordance with Art. 151 of the Luxembourg company law of 10 August 1915 as amended, the report to be issued by the liquidator to the Company's shareholders upon completion of the liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.30 a.m.

#### *Valuation*

The expenses, costs, fees and charges, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at 1.000,- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français:**

L'an deux mille huit, le deux juillet

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-TWO) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo (ci-après la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg le 10 février 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 544 du 7 juin 2005,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 106.066.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Luc SUNNEN, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les représentants des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Cette liste de présence demeurera jointe à l'original du présent acte et sera enregistrée avec celui-ci dont il ressort que l'intégralité des actions est représentée.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées «ne varietur» par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

II. Le quorum requis par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 étant atteint, l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour et adopter ces points à une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

Après que ce qui précède ait été établi par le Président et constaté par les participants à l'assemblée, l'assemblée a procédé selon l'ordre du jour repris ci-avant.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est le suivant:

- 1.- Décision de mettre la Société en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.
- 3.- Nomination d'un commissaire vérificateur.
- 4.- Divers.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale adopte les résolutions suivantes à l'unanimité des votes des actionnaires présents ou représentés.

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide la dissolution de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat, conformément aux dispositions de l'Article 99 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide en outre:

(i) de nommer, DMS & Associés S.à r.l., Membre de DFK International, ayant son siège 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg et numéro de RCS Luxembourg B 46.447, comme liquidateur de la Société;

(ii) de conférer au liquidateur de la Société les pouvoirs les plus étendus, en conformité avec la loi luxembourgeoise applicable, pour agir en toutes circonstances au nom de la Société en liquidation, et faire le nécessaire pour réaliser une liquidation ordonnée de la Société conformément aux dispositions des articles 144 à 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales:

(iii) d'accorder au liquidateur (a) une rémunération forfaitaire d'un montant, hors taxes éventuelles, de quatorze mille euro (€14.000), payable à la clôture de la liquidation telle qu'approuvée par les actionnaires de la Société et (b) le remboursement de tout débours et frais raisonnablement encourus dans le cadre de la liquidation; et

(iv) que, jusqu'à l'expiration du délai de prescription applicable de cinq ans prévu par l'article 157 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le liquidateur soit indemnisé et dédommagé par les actionnaires de la Société, au pro rata de leur droits respectifs dans la Société en date du 5 juin 2008, pour toute perte, dommage, engagement ou dépense raisonnablement encourus par celui-ci en relation avec toute action, procès ou procédure dans lesquelles il aurait pu être engagé en sa qualité de liquidateur de la Société ou bien de toute autre société dont la Société est actionnaire, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou mauvaise gestion dans ces actions, procès ou procédures.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide enfin de nommer Abacab S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, comme commissaire à la liquidation, afin d'examiner, conformément à l'article 151 de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le rapport de liquidation établi par le liquidateur de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

#### *Évaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, L. SUNNEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27281. - Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093300/206/152.

(080107778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Société de Services au Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.645.

—

Le bilan au 31/12/05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093302/1123/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07450. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

**eRep Online S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.217.

—

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION (FCPI) AGF INNOVATION 8, un fonds commun de placement, de droit français, représenté par sa société de gestion, AGF PRIVATE EQUITY, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.000.000,- euros dont le siège social est 87, rue de Richelieu, 75002 Paris, inscrite sous le numéro d'identification unique 414 737 715 RCS Paris,

2) FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION (FCPI) AGF INNOVATION 9, un fonds commun de placement, de droit français, représenté par sa société de gestion, AGF PRIVATE EQUITY, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.000.000,- euros dont le siège social est 87, rue de Richelieu, 75002 Paris, inscrite sous le numéro d'identification unique 414 737 715 RCS Paris,

3) FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION (FCPI) LA BANQUE POSTALE INNOVATION 3, un fonds commun de placement, de droit français, représenté par sa société de gestion, AGF PRIVATE EQUITY, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.000.000 euros dont le siège social est 87, rue de Richelieu, 75002 Paris, inscrite sous le numéro d'identification unique 414 737 715 RCS Paris,

4) FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION (FCPI) OBJECTIF INNOVATION, un fonds commun de placement, de droit français, représenté par sa société de gestion, AGF PRIVATE EQUITY, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1.000.000,- euros dont le siège social est 87, rue de Richelieu, 75002 Paris, inscrite sous le numéro d'identification unique 414 737 715 RCS Paris,

tous ici représentés par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données le 5 juin 2008.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqués ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination eRep Online S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à

compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière.

3.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle peut également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle peut aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société peut faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société est engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société est obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société est aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16 Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

Les parts sociales de la Société sont souscrites comme suit:

1) Fonds Commun de placement dans l'Innovation (FCPI) AGF INNOVATION 8, prénommé, quatre cent soixante-quinze parts sociales . . . . .	475
2) Fonds Commun de placement dans l'Innovation (FCPI) AGF INNOVATION 9, prénommé, quatre cent cinquante parts sociales . . . . .	450
3) Fonds Commun de placement dans l'Innovation (FCPI) LA BANQUE POSTALE INNOVATION 3, prénommé, cent cinquante parts sociales . . . . .	150
4) FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION (FCPI) OBJECTIF INNOVATION, prénommé, cent soixante-quinze parts sociales . . . . .	175
Total: mille deux cent cinquante parts sociales . . . . .	1.250

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

### *Décisions des associés*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né le 21 novembre 1961, à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, né le 10 novembre 1962, à Differdange, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pierre Mestdagh et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2008, LAC/2008/24036. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5 %: 62,50%.

*Le Receveur ff.* (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008093393/7241/227.

(080107452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

#### **Doca Deal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 31, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 112.155.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093296/1135/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02612. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(080106983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

#### **Archibault, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 136.063.

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société par actions simplifiée de droit français "GROUPE MOISE", établie et ayant son siège social à F-57000 Metz, 50, route de Borny, (France),

dûment représentée par son président Monsieur Mathieu MOISE, dirigeant de sociétés, demeurant à F-57070 Metz, Ibis, rue de la Grande Armée,

ici représentée par Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "ARCHIBAULT", avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136063, constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit français,

dont les statuts ont été modifiés et la nationalité luxembourgeoise, sous forme d'une société à responsabilité limitée a été adopté suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 576 du 7 mars 2008,

et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

92106

*Résolution*

Le siège social est transféré, avec effet au 17 juin 2008, de Luxembourg à L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise, et l'article 4 est modifié en conséquence comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Kayl."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent trente euros et l'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FEVE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2008. Relation GRE/2008/2740. Douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008093330/231/42.

(080107680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Store Wampach Gonderange, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6182 Gonderange, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.256.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11.06.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093294/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04435. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080106979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Pâtes Fraîches LA ROMAGNA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 41, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 85.268.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02.06.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093293/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04433. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080106977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Store Wampach Wasserbillig, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 65, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 67.796.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10.06.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093295/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Société de Services au Bâtiment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.645.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008093304/1123/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07445. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**DCE Consultants Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.373.

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DCE CONSULTANTS LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 1997, publié au Mémorial C numéro 312 du 20 juin 1997, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.373.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 944 du 22 septembre 2004.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe SLENDZAK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Janique TONTONI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE EUROS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (EUR 30,99.-), représentant l'intégralité du capital social de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTS (EUR 30.986,69.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- augmentation de capital de EUR 13,31.- pour le porter de EUR 30.986,69.- à EUR 31.000.- sans création ni émission d'actions nouvelles et libération intégrale par incorporation de € EUR 13,31.- se trouvant dans le compte "résultat reporté", et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg."

Les autres alinéas de l'article 1<sup>er</sup> restent inchangés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de TREIZE EUROS TRENTE-ET-UN CENTS (EUR 13,31.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS SOIXANTE-NEUF CENTS (EUR 30.986,69.-) à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), sans création ni émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital des réserves.

L'existence des réserves a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan établi au 31 décembre 2007, dont un exemplaire après avoir été signé "ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale.

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), divisé en MILLE (1.000) actions de TRENTE-ET-UN EUROS (EUR 31.-) chacune."

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Slendzak, J. Tontoni, L. Rockens, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 21 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9692. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boica.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008093329/272/71.

(080107670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**Foncière de Pantin, Société Anonyme.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 80.181.

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FONCIERE DE PANTIN", avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy

constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, alors notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement du notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 10 janvier 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 679 du 27 août 2001

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 80.181

L'assemblée est ouverte à 15.10 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social vers L-7213 Bereldange, 8, am Becheler et en conséquence modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée générale transfère le siège social vers L-7213 Bereldange, 8, am Becheler et en conséquence modifie le premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.20 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 650,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER, H. DA CRUZ, M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27290. — Reçu € 12.- (douze Euros).

*Le Receveur (signé):* Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093326/206/57.

(080107654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

**North Health Club S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 136.762.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of June.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NCP-WHC L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4501764, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, acting through its general partner NCP-WHC GP, LCC, here represented by M<sup>e</sup> Florie GOUNON, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, NCP-WHC L.P., is the sole partner of North Health Club S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on February 18, 2008, published in the Mémorial C, number 766 of March 29, 2008, registered with

the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 136.762. The articles of association of the Company have been amended by deed of the undersigned notary on March 7, 2008, published in Mémorial C number 1029 of April 25, 2008.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand and ninety Canadian Dollars (CAD 28,090.-) to bring it from its present amount of two hundred twenty-one thousand and five hundred Canadian Dollars (CAD 221,500.-) to an amount of two hundred forty-nine thousand five hundred and ninety Canadian Dollars (CAD 249,590.-) by the creation and the issue of twenty-eight thousand and ninety (28,090) new parts having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts;

2. Subscription by NCP-WHC L.P. for twenty-eight thousand and ninety (28,090) new parts and payment by contribution in cash for an amount of twenty-eight thousand and ninety Canadian Dollars (CAD 28,090.-);

3. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such capital increase.

II) Then, the sole partner takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-eight thousand and ninety Canadian Dollars (CAD 28,090.-) to bring it from its present amount of two hundred twenty-one thousand and five hundred Canadian Dollars (CAD 221,500.-) to an amount of two hundred forty-nine thousand five hundred and ninety Canadian Dollars (CAD 249,590.-) by the creation and the issue of twenty-eight thousand and ninety (28,090) new parts having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription and payment*

NCP-WHC L.P., will subscribe for twenty-eight thousand and ninety (28,090) new parts having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each. These parts have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twenty-eight thousand and ninety Canadian Dollars (CAD 28,090.-) is now available to North Health Club S.à r.l., evidence thereof having been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Art.s of Association of the Company, which now reads as follows:

" **Art. 6. 1st paragraph.** The capital is fixed at two hundred forty-nine thousand five hundred and ninety Canadian Dollars (CAD 249,590.-), represented by two hundred forty-nine thousand five hundred and ninety (249,590) parts each with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-), entirely subscribed for and fully paid up".

*Costs*

For the purpose of registration, the increase of capital by CAD 28,090.- is valued at 17,654.-€.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1,280.-€.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

**A comparu:**

NCP-WHC L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du 'Secretary of State of the State of Delaware' sous le numéro d'immatriculation 4501764 ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA, agissant par l'intermédiaire de son 'general partner' NCP-WHC GP, LCC, ici représenté par M<sup>e</sup> Florie GOUNON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée 'ne varietur' par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La société prénommée, NCP-WHC L.P., est l'associé unique de North Health Club S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 février 2008, publié au Mémorial C, numéro 766 du 29 mars 2008, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136 762. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1029 du 25 avril 2008.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de vingt-huit mille quatre-vingt-dix Dollars Canadiens (CAD 28.090,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt et un mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 221.500,-) à deux cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix Dollars Canadiens (CAD 249.590,-) par la création et l'émission de vingt-huit mille quatre-vingt-dix (28.090) parts d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes;

2. Souscription par NCP-WHC L.P. de vingt-huit mille quatre-vingt-dix (28.090) nouvelles parts et libération de ces parts par un apport en numéraire de vingt-huit mille quatre-vingt-dix Dollars Canadiens (CAD 28.090,-);

3. Subséquente modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

II) Par la suite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de vingt-huit mille quatre-vingt-dix Dollars Canadiens (CAD 28.090,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt et un mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 221.500,-) à deux cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix Dollars Canadiens (CAD 249.590,-) par la création et l'émission de vingt-huit mille quatre-vingt-dix (28.090) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

*Souscription et libération*

NCP-WHC L.P., a déclaré souscrire vingt-huit mille quatre-vingt-dix (28.090) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune. Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-huit mille quatre-vingt-dix Dollars Canadiens (CAD 28.090,-) est désormais à la disposition de North Health Club S.à r.l., tel qu'il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix Dollars Canadiens (CAD 249.590,-), divisé en deux cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix (249.590) parts sociales, ayant une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées".

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital à concurrence de CAD 28.090.- est évaluée à 17.654.- €.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 1.280.-€.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 JUILLET 2008. Relation: LAC / 2008 / 26953. - Reçu quatre-vingt-huit euros dix cents à 0,5 %: 88,10 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008093385/212/130.

(080107177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

---

**Osteria I Due Galli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 71, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.583.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093292/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Eric Coiffure Deluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4994 Schouweiler, 22, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 120.769.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette le 06.05.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093291/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**@ Deux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5470 Wellenstein, 2, rue de la Source.

R.C.S. Luxembourg B 63.578.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18.06.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093290/630/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---

**Margal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, Belle-Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 16.175.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008093289/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07397. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2008.

---